

**PROCES VERBAL COMPLET  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du mercredi 31 janvier 2024**

**Le mercredi 31 janvier 2024,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 26 janvier 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à 19h00 à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Chabenat Aurélie, Maire.

Présents : Mme Chabenat, Mme Noyer-Moreira, Mme Mallet, Mme Patient-Leleu, Mme Sauvage, Mme Villepelet, Mme Faucheret, M. Obry, M. Chabin, M. Grousson, M. Braquart, M. Papin, M. Pagny.

Pouvoirs : Mme Turpin donne pouvoir à Mme le Maire  
M. Gilbert donne pouvoir à Guillaume Obry

Absents :  
Formant la majorité des membres en exercice.

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire nommé(e) au sein du conseil.

**Corinne Sauvage est désigné(e) pour remplir cette fonction.**

### Approbation du PV du 13/12/2023

### Approbation de l'ajout d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour du conseil municipal du 31/01/2024.

#### DELIBERATIONS :

#### **1. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE**

*Délibération ajournée et reportée au prochain conseil municipal, les informations concernant la CTP du 29 janvier 2024 ne nous ayant pas été communiquées à temps par le centre de gestion du Cher.*

#### **2. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DU CHER**

*Délibération ajournée et reportée au prochain conseil municipal, les informations concernant la CTP du 29 janvier 2024 ne nous ayant pas été communiquées à temps par le centre de gestion du Cher.*

#### **3. PRESENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RENOVATION – EXTENSION DU COMMERCE EN VUE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DETR.**

*Délibération n° 01/2024/01 - Rapporteur : Madame le Maire (annule et remplace la Délibération n° 34/2023/12 - Rapporteur : Madame le Maire)*

Madame le Maire rappelle le projet de réhabilitation et d'extension du commerce et présente l'ensemble des plans, les trois scénarios de programmation proposés par le Maître d'Œuvre, les estimations par scénario, la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) et les plans de financement prévisionnel par scénario au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) et sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention de DETR ainsi qu'auprès des différents financeurs fléchés dans le tableau de financement retenu par le Conseil Municipal..

Les scénarios de programmation envisagés sont :

Scénario 1 : Réhabilitation et extension du commerce + location d'un bungalow pour l'accueil de l'activité du commerçant le temps des travaux.

Le bilan global prévisionnel de l'opération du scénario 1 au stade Avant-Projet Définitif (APD) est estimé à 834 490,68 € H.T. dont 795 378,48 € HT de dépenses éligibles à la DETR.

Le plan de financement du scénario 1 proposé est le suivant :

<b>Montant de l'opération :</b>	<b>Montant des subventions</b>	<b>Part des subventions sur l'opération en %</b>
<b>834 490,68 €</b>		
<b>FEDER</b>	75 805,15 €	9,08%
<b>CRST</b>	87 149,55 €	10,44%
<b>DETR</b>	397 689,24 €	47,66%
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	50 000,00 €	5,99%
<b>ANCT</b>	50 000,00 €	5,99%
<b>FONDS VERT</b>	6 950,00 €	0,83%
<b>Montant total HT des aides attendues :</b>	<b>667 593,94 €</b>	<b>80,00%</b>
<b>Part communale restante :</b>	<b>166 896,74 €</b>	<b>20,00%</b>

Scénario 2 : Réhabilitation et extension du commerce avec arrêt complet de l'activité du commerçant

Le bilan global prévisionnel de l'opération du scénario 2 au stade Avant-Projet Définitif (APD) est estimé à 788 784,52 € H.T. dont 749 951,52 € HT de dépenses éligibles à la DETR.

Le plan de financement du scénario 2 proposé est le suivant :

Montant de l'opération :	Montant des subventions	Part des subventions sur l'opération en %
788 784,52 €		
FEDER	76 375,53 €	9,68%
CRST	87 801,42 €	11,13%
DETR	374 975,76 €	47,54%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	41 900,00 €	5,31%
ANCT	50 000,00 €	6,34%
<b>Montant total HT des aides attendues :</b>	<b>631 052,71 €</b>	<b>80,00%</b>
Part communale restante :	157 731,81 €	20,00%

Scénario 3 : Réhabilitation et extension du commerce avec transfert de l'activité du commerçant dans les aménagements réalisés au fur et à mesure.

Le bilan global prévisionnel de l'opération du scénario 3 au stade Avant-Projet Définitif (APD) est estimé à 798 114,33 € H.T. dont 758 982,13 € HT de dépenses éligibles à la DETR.

Le plan de financement du scénario 3 proposé est le suivant :

Montant de l'opération :	Montant des subventions	Part des subventions sur l'opération en %
798 114,33 €		
FEDER	76 345,98 €	9,57%
CRST	87 767,65 €	11,00%
DETR	379 491,06 €	47,55%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	44 900,00 €	5,63%
ANCT	50 000,00 €	6,26%
<b>Montant total HT des aides attendues :</b>	<b>638 504,69 €</b>	<b>80,00%</b>
Part communale restante :	159 609,64 €	20,00%

Attendu que ce projet relève des opérations éligibles au titre de la catégorie 23 – Création, rénovation et acquisition de locaux commerciaux visant à aménager l'espace en Centre Bourg de la DETR 2024 ;

Attendu que ce projet bénéficie d'une subvention au titre de l'axe 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux du Fonds Vert ;

Attendu que ce projet peut aussi s'inscrire dans le nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) ;

Attendu que ce projet est éligible à une aide du Conseil départementale du Cher dans le cadre de la politique de développement des territoires ;

Attendu que ce projet est éligible à l'Axe 3 de la Transition énergétique et écologique, Action 17 Soutien à des programmes de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires en favorisant le recours à des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables du Document de Mise en Œuvre (DOMO – 2021-2027) du FEDER ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ADOPTÉ** l'opération de réhabilitation et d'extension du commerce

**DECIDE** de retenir le scénario 1 de programmation de l'opération

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous

<b>Montant de l'opération :</b>	<b>Montant des subventions</b>	<b>Part des subventions sur l'opération en %</b>
<b>834 490,68 €</b>		
<b>FEDER</b>	75 805,15 €	9,08%
<b>CRST</b>	87 149,55 €	10,44%
<b>DETR</b>	397 689,24 €	47,66%
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	50 000,00 €	5,99%
<b>ANCT</b>	50 000,00 €	5,99%
<b>FONDS VERT</b>	6 950,00 €	0,83%
<b>Montant total HT des aides attendues :</b>	<b>667 593,94 €</b>	<b>80,00%</b>
<b>Part communale restante :</b>	<b>166 896,74 €</b>	<b>20,00%</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à réaliser auprès :

- De la PREFECTURE du CHER, au titre de la catégorie 23 – Création, rénovation et acquisition de locaux commerciaux visant à aménager l'espace en Centre Bourg, une demande de DETR de 397 689,24 € euros ;
- De la PREFECTURE du CHER, au titre de l'axe 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux du Fonds Vert, une demande de subvention de 6 950 € euros ;
- De la REGION, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST), une demande de subvention de 87 149,55 € euros ;
- Du FEDER, au titre de l'Axe 3 de la Transition énergétique et écologique, Action 17 Soutien à des programmes de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires en favorisant le recours à des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables, une demande de subvention de 75 805,15 € euros ;
- Du CONSEIL DEPARTEMENTAL du CHER, au titre de la Politique de Développement du Territoires, une demande de subvention de 50 000,00 € euros ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte administratif, juridique et financier se rapportant à cette opération.

**Dit** que les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au budget primitif 2024.

#### **4. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DETERMINATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE**

*Délibération n° 02/2024/01 - Rapporteur : Madame le Maire*

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.522-27 du code général de la fonction publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique Social Territorial, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaire pouvant être promu à un grade, à partir du nombre d'agents éligibles pour être nommés au grade considéré.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 29 janvier 2024.

Le Maire propose à l'assemblée,

- De fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadre d'emploi	Grade d'avancement	Taux
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Le Conseil Municipal, adopte la proposition ci-dessus.

► *Vote : à l'unanimité*

#### **5. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA VENTE DES ANCIENNES TUILES DU COMMERCE**

*Délibération n° 03/2024/01 - Rapporteur : Madame le Maire*

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de vendre une palette de tuiles en très bon état suite à la réfection de la toiture d'une grange appartenant à la commune pour un montant de : 1 000,00 €.

L'entreprise qui a effectué les travaux n'étant pas intéressée, un administré de la commune a proposé le rachat de ces tuiles pour le prix proposé par le conseil municipal, c'est-à-dire : 1 000,00 €. Il propose de verser cette somme en deux fois par chèque.

Cette vente est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

► *Vote : à l'unanimité*

## **6. SIVY : PRESENTATION ET CHOIX DES PANNEAUX PEDAGOGIQUES**

Comme évoqué lors de précédents conseils, le SIVY travaille depuis plus d'un an au développement d'un projet de panneaux pédagogiques liés à la découverte de la biodiversité locale et aux enjeux environnementaux, avec des acteurs artistiques et scientifiques uniquement locaux, le projet est porté et piloté par le SIVY.

Ce projet arrive désormais à son terme avec la commande de panneaux à destination des communes du SIVY. Il est prévu que la commune de Saint-Palais soit parmi les premières communes qui peuvent bénéficier de ce projet financé par le SIVY et ses partenaires.

La commission Environnement a donc procédé au choix des 10 panneaux qui seront installés au bord du ruisseau et à proximité du Centre communal. Ces 10 panneaux sont présentés ci-dessous :



Les Ecrit'Ô du SIVY -  
choix des 10 pannea

## **7. CONVENTION SBPA (Société Berrichonne de Protection des Animaux)**

Le Maire informe le Conseil municipal du renouvellement de la convention avec la société berrichonne de protection des animaux pour un montant de 317,00 € (0,5 €/habitant), redevance identique à celle de 2023.

## **8. POINT TRAVAUX**

### **a. Commerce : point à date**

Cf. point 3

### **b. Bibliothèque : peinture**

L'artisan qui devait effectuer les travaux de peinture en 2023 ne pourra finalement pas assurer le chantier. Il nous faut de nouveau trouver un artisan pour ces travaux de peinture.

### **c. City Stade et aire de jeux Parc des Plantes**

Le projet est en cours. Nous avons de nouveau rencontré Monsieur Thillaye, gérant de la société Pass'Port pour envisager plus précisément la planification de ces travaux. Sur ce point, nous sommes en attente de la confirmation des possibilités de financement.

### **d. Faux plafonds entrée classe maternelle**

Travaux à budgétiser et à réaliser sur 2024. A intégrer dans le budget 2024.

### **e. Crépis ouest Centre communal**

Afin de traiter les problèmes récurrents de fuites d'eau sur la scène du centre communal, il faut refaire le crépi du mur ouest. Ces travaux sont à budgétiser et à réaliser sur 2024. A intégrer dans le budget 2024.

## **9. VOIRIE / CHEMINS**

Pas de gros travaux de voirie à prévoir cette année mais plutôt des travaux d'entretien à budgétiser et à réaliser sur 2024. A intégrer dans le budget 2024.

## **10. ACHAT CAMION BENNE**

Le garage Domain dispose d'un camion benne d'occasion qui conviendrait à Ludovic et Jean-Marc dans le cadre de leur activité. Ce camion roule au diesel et n'a que peu de kilomètre (environ 140 000 km). Il est vendu au prix de 6000 € avec batterie neuve. (!) Etat de l'embrayage à vérifier.

Le conseil municipal approuve l'achat du camion benne.

### **11. BASE ADRESSE LOCALE**

Il reste 23 adresses qui sont non certifiées ou il faut se déplacer sur place pour se rendre compte, quand ? j'ai imprimé les feuilles puis il faut habilité la BAL de la commune (cliquer sur 1 bouton, recevoir un code sur la BAL de la mairie, saisir le code qui habilité la commune pour 6 mois)

Puis il faut cliquer sur le bouton "certifier mes adresses" pour valider, certifier nos adresses pour qu'elles remontent dans la BAN. Il faudra ensuite informer les personnes qui changent de numéro, d'adresses.

### **12. SORTIE ADOS 2024 / COMMISSION JEUNESSE**

Dans le but d'organiser la prochaine sortie ados, il nous faut bloquer une date de la commission jeunesse et inviter tous les jeunes de la commune de 11 à 17 ans. Prospector vers le nouveau Karting, le bowling, le LASER Game à Saint-Doulchard.

### **13. QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES**

Tarifs des services de la mairie mis à jour sur site internet le 29/01/2024

Information sur le chemin de la Veau en cours de nettoyage.

Demande à la CCTHB du plan en version numérique qui est sous le caquetoire avec les chemins communaux en vue de l'utiliser sur notre site une fois les chemins vérifiés.

Remplacement du robinet sous le caquetoire à prévoir.

Cérémonie des nouveaux arrivants et des nouveaux nés à organiser sur mai ou juin.

Limitation à 30 km/h sur le chemin du Fourtout à étudier.

Abri bus au bas du Pic sur la D940 à éclairer par la pose d'un projecteur Led solaire + étudier sécurisation avec la DDT (rdv le 08/03/24) – Pose de balises plastiques à étudier devant l'ancienne briqueterie pour éviter le stationnement des poids lourds.

Eclairage chemin de Saint-Giraud à remplacer – devis SDE 18 signé, travaux à réaliser rapidement.

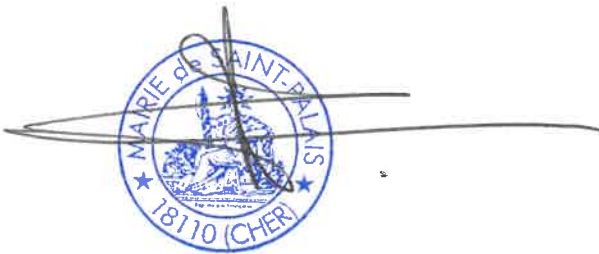
Centre communal : dimensions, surface, puissance électrique à mesurer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

#### **Pour information :**

- Prochain conseil municipal : mercredi 21 février 2024 à 19h00 (à confirmer).
- Commission Jeunesse : le mercredi 21 février à 18h30.
- Réunion Base adresse locale : samedi 2 mars à 10h00.

Le Maire,



Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.